



# CHSCT DU 25 septembre 2020

En réponse à l'interrogation écrite des organisations syndicales, le président, Monsieur Balzamo, annonce qu'un arrêté de nomination devrait sortir le 5 octobre pour désigner son successeur à la présidence du CHSCT, qui pourrait être Monsieur Guérin, Directeur Régional des douanes de Rouen.

## 1- Point d'information sur l'épidémie de Covid 19

En préambule, le président annonce un retour d'expérience sur la crise sanitaire qui sera présenté dans les Comités Techniques de Réseau des administrations.

Après avoir balayé la déclaration liminaire intersyndicale, relevant selon lui de considérations nationales, le président annonce la tenue de groupes de travail locaux interdirectionnels sur l'actualisation du DUERP et du PAP. En cela, il anticipe le calendrier défini par le secrétariat général sur 2021, et nous avons donc accepté sa proposition qui répond à notre demande.

– La première mesure évoquée est le **port du masque obligatoire**. Le médecin de prévention indique qu'il existe de rares cas de dérogation pour motif médical, le poste de travail est à aménager dans ce cas.

*Les représentants du personnel ne remettent pas en cause l'obligation du masque, mais mettent en garde contre un climat de dénonciation qui pourrait survenir entre collègues. Le respect des règles reste de la responsabilité du chef de service.*

Suite à la demande des représentants des personnels, de masques à lecture labiale, les directions de la douane et des Finances Publiques ont annoncé avoir passé commande. L'INSEE reste à la traîne sur ce thème, toutefois une réunion a eu lieu au niveau national pour faire une commande globale concernant les besoins de ce type de masque pour tous les établissements.

– Le président aborde ensuite le thème du **télétravail**. A ce sujet il considère que cette option est à développer pour diminuer le nombre d'agents dans les services.

Nous nous accordons sur cet objectif.

*Nous avons rappelé que les conditions de travail des agents en télétravail devaient retenir toute notre attention*

A ce jour, 25 % des agents seraient en télétravail à la DRFIP, l'objectif est d'atteindre 40 %.

*Au sein de la direction des Finances Publiques, nous avons exprimé notre crainte que le télétravail soit abusivement utilisé dans le cadre des futures restructurations, comme certains directeurs généraux l'avaient laissé entendre, alors que les missions, les applicatifs, et les sous-effectifs ne le permettent pas.*

*Au sein de la douane, nous avons signalé une tendance à la reprise du travail sous la pression parfois implicite des chefs de services, avec un certain relâchement sur les règles de distanciation.*

Les représentants de l'INSEE se félicitent de la situation dans leur administration, mais n'ont pas été en mesure de présenter des données chiffrées. Le président a insisté pour que ces informations soient communiquées aux prochains groupes de travail. *Nous sommes intervenus pour demander que cette direction n'omette plus d'échanger sur le sujet avec les représentants du personnel !*

– Nous avons ensuite abordé le thème des agents dits « **vulnérables** ».

Le médecin de prévention présent lors de ce CHSCT, a alerté l'ensemble des membres du CHSCT sur la situation de surcharge de travail des médecins de prévention ; pas suffisamment nombreuses actuellement : elles ne sont plus en mesure d'assurer les visites régulières et sont en difficulté pour assurer un traitement dans un délai raisonnable de toutes les demandes relatives aux situations des agents.

Les agents vulnérables, qui relevaient du décret de mai 2020 (11 cas) mais pas de l'arrêté du premier ministre d'août (4 cas), sont amenés à reprendre le travail en présentiel en cas de nécessité de service. Le médecin de prévention a souligné la difficulté pour elle de déterminer ce point avec les chefs de service. Même si les médecins de prévention sont débordés, ils doivent contacter les agents se trouvant dans cette situation pour décider de leur reprise en présentiel, à défaut ils doivent rester en télétravail.

*Nous avons appuyé et alerté sur le caractère parfois subjectif de la notion de nécessité de service.* En cas de doute sur ce point, le Président invite les médecins de prévention à s'adresser aux directions.

Le médecin de prévention a attiré l'attention sur la nécessité d'accueillir avec bienveillance les agents revenant dans les services après une longue absence, du fait de la Covid19.

*Nous notons que l'isolement pendant les repas, préconisés pour ces agents peut compliquer leur réintégration dans le collectif de travail.*

- Un point a été fait sur la conduite à tenir en cas de **suspensions, cas positif ou cas contact**. De nouvelles consignes ont été diffusées cette semaine. *Dans ce contexte complexe et mouvant, nous rappelons que la position administrative des agents (autorisation d'absence) n'est décidée qu'après avis de la médecine de prévention. En particulier, les agents ne sont considérés comme « cas contacts » que s'ils ont été officiellement définis comme tels et non sur simple suspicion de leur part ou de leur chef de service !*

Les organisations syndicales continueront à être informées au fil de l'eau des cas positifs.

## 2- Rapport enquête suicide au SIE/SIP de Yvetôt

Le Président du CHSCT a rappelé que l'objectif de l'enquête n'était pas de chercher les causes, mais de faire des préconisations pour l'avenir.

Nous avons suggéré le recours à des psychologues disponibles sur demande des agents.

Le rapport d'enquête par la délégation du CHS-CT a été proposé au vote.

*Les représentants du personnel se sont **abstenus** à l'unanimité, précisant qu'ils sont favorables aux 12 préconisations formulées, mais qu'ils regrettent que le compte-rendu de l'entretien avec les collègues du site soit relégué en annexe du rapport.*

Pour la direction, cet entretien n'est pas un acte de la délégation, car il n'a eu lieu qu'en présence de représentants du personnel, et non de l'administration (à la demande des agents).

*A nos yeux, des éléments essentiels (réorganisations de service) apparaissent dans cette partie, qui justifient leur intégration dans le corps du rapport .*